

Position du Snesup-UM2 (FSU) sur les examens

23 avril 2009

Dans son refus d'entendre les revendications portées par le mouvement depuis plus de neuf semaines, le gouvernement porte la responsabilité de la poursuite du conflit. Le SNESUP dénonce l'instrumentalisation des examens par le gouvernement, destinée à affaiblir la mobilisation et cristalliser les tensions. Les enseignants ne souhaitent pas pénaliser les étudiants. Tout en poursuivant la mobilisation, nous souhaitons tout mettre en œuvre pour permettre la validation des diplômes.

Ne nous trompons pas de combat. Ce mercredi, au milieu des vacances parisiennes, le conseil des ministres a adopté le décret sur le statut des enseignants-chercheurs en osant affirmer qu'il a retrouvé l'adhésion de la communauté universitaire sur ce texte. Nous appelons à recentrer la mobilisation sur les revendications et actions nationales, en particulier à participer en nombre à la manifestation du 28 avril, et à porter sur d'autres fronts notre action : non-remontée à l'AERES de contrats quadriennaux, de maquettes d'habilitation, ...

A la Faculté des Sciences, les situations diffèrent de département à département, d'année à année. Les enseignants s'attachent actuellement à combler l'essentiel du retard des enseignements qui avaient été suspendus. Nous proposons que les examens se déroulent suivant les principes suivants :

- Le semestre en cours ne pourra pas être « neutralisé » (blanchi), c'est-à-dire que nous sommes contre la non-validation, ou la validation automatique et globale du semestre.
- Pour toutes les filières qui ont été perturbées, les enseignements et examens devront s'achever autant que possible avant le 15 juin, avec une date-butoir du semestre le 30 juin 2009. Dans les cas très particuliers, la session de rattrapage pourra avoir lieu en septembre.
- Les cours qui auraient été maintenus pendant les journées banalisées et les journées de fermeture administrative des sites universitaires ne pourront faire l'objet de questions lors des examens de validation du semestre.
- Les étudiants ne pourront être pénalisés du fait de leurs absences en cours, TP, TD pendant la période de perturbation des enseignements.
- Les notes obtenues dans des épreuves de contrôle continu s'étant déroulées pendant la période du mouvement ne peuvent être retenues que si elles sont en faveur de l'étudiant. Dans la mesure du possible, ces contrôles continus peuvent être proposés à nouveau pendant les cours de rattrapage.

Par ailleurs, nous appelons au succès de la manifestation du 28 avril 2009, **journée d'action nationale contre la stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne**, alors que vont se dérouler à Louvain (Belgique) la conférence ministérielle européenne pour « évaluer les progrès accomplis et les nouvelles mesures à mettre en place » ! Un contre-sommet se tiendra en parallèle.

Nous demandons de plus que cette journée soit banalisée à l'Université Montpellier 2.

28 avril, 14h30 : rassemblement au Peyrou